

ENTENTE

entre

d'une part

La Société de transport de Montréal
(ci-après nommée la « Société »)

et

d'autre part

**Le Syndicat des employées et employés
professionnels-les et de bureau, section locale
610 SEPB CTC-FTQ**
(ci-après nommé le « Syndicat »)

Objet : Banque de maladie pour employés âgés entre 65 et 71 ans

Considérant Le grief G-2017-09 qui visait à contester la directive sectorielle SDSRH013 « Invalidité de courte durée en cas de maladie ou d'accident non professionnel », concernant l'exclusion des employés de plus de 65 ans;

Considérant Les modalités du contrat d'assurances datant de 1994 prévoyant l'exclusion des employés de 65 ans et plus de l'assurance salaire longue durée, courte durée ainsi que soins dentaires;

Considérant que le Syndicat n'avait jamais contesté ces exclusions de couverture d'assurances;

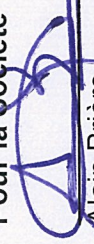
Considérant que le Syndicat a produit un désistement sans admission du Grief G-2015-27;

Les parties conviennent de ce qui suit :

- 1- Le préambule fait partie des présentes;
- 2- Le Syndicat considère le grief portant le numéro G-2017-09 comme définitivement et irrévocablement réglé à tout fin que de droit;
- 3- Une banque de maladie annuelle de vingt (20) jours ouvrables non monnayables et non transférables leur est octroyée (banque courante) à chaque 1er janvier;
- 4- Les journées non utilisées de cette banque courante sont mises en réserve afin de constituer une provision totalisant un maximum de vingt (20) jours non monnayables, utilisables qu'en cas d'invalidité de plus de cinq (5) jours ouvrables consécutifs et qu'une fois la banque annuelle courante épuisée.

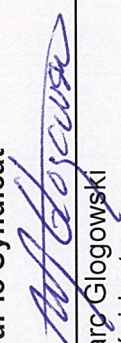
En foi de quoi, les parties, après avoir lu et compris les termes de la présente, ont signé à Montréal, ce 26^e jour du mois de novembre 2018.

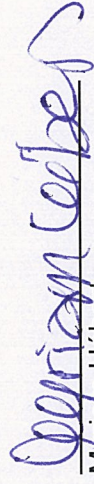
Pour la Société


Alain Brière

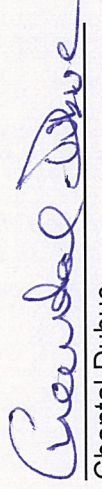
Directeur exécutif
Capital humain, approvisionnement
et affaires juridiques

Pour le Syndicat


Marc Glogowski
Président


Myriam Hébert

Conseillère principale
Relations professionnelles


Chantal Dubuc

Vice-présidente